Les Hongrois à l’autre bout du monde



Quel que soit l’endroit où l’on va dans le monde, c’est sûr, on y trouvera des Hongrois. Il y a un pays, qui, à l’exception des pays autour de la Hongrie, accueille l’une des plus grandes communautés hongroises : le Canada. D’après le recensement de 2001, 267 255 Canadiens ont déclaré avoir des origines hongroises, ce qui fait des Hongrois la 20e plus grande minorité du pays.

L’immigration hongroise au Canada se caractérise par deux attitudes : l’espoir et les attentes. Ceux, qui ont choisi de quitter la Hongrie dans l’espoir d’un meilleur avenir, font partie de la génération «politique et historique», formant une communauté forte et unie. Après les deux guerres mondiales et suite à la révolution de 56, beaucoup se sont décidés à s’installer au Canada, connu comme la Terre Promise à côté des Etats-Unis. Mais, nombreux ont quitté la Hongrie dans les années 90, à l’époque du changement de régime et de la libéralisation des frontières. Le deuxième type d’immigration date de nos jours, quand beaupoup de jeunes choisissent un autre pays pour réussir. Ils sont ambitieux, maîtrisent l’anglais ou le français, n’ont pas encore de famille qui les attache à la Hongrie, sont plus individualistes mais ne forment pas de communauté cohérente comme leurs prédécesseurs, ils essayent plutôt de s’intégrer le mieux possible.

Suite à la supression des visas en 1994, l’image de l’immigration hongroise a beaucoup changé. Plusieurs milliers d’immigrants sont arrivés au Canada avec un passeport de touriste et ont ensuite demandé une carte de résidence. Du fait du grand nombre de réfugiés et d’immigrants illégaux, la plupart des demandes officielles ont été refusées, et finalement le visa obligatoire a été rétabli en 2002. 8000 Hongrois ont posé une demande de résidence en cette période, mais 90% n’ont pas été admis.

La situation étant revenue peu à peu à la normale ces derniers temps, le Canada rouvre ces portes aux Hongrois. Selon l’esprit du renforcement de coopération entre le Canada et la Hongrie, les visas pour les voyages de moins de 6 mois ont été supprimés en mars 2008. Il est fort important qu’en même temps l’obtention des cartes de résidence soit assujettie à des procédures juridiques aux représentations diplomatiques du Canada.

Kata Bors

-

Catégorie
Agenda Culturel